



Département de l'Oise
Ville de Bury
(60250)

DELIBERATION

2025-41

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2025

Membres : 23
En exercice : 23
Présents : 17
Représentés : 05 Voix délibératives totales : 22

OBJET : Achat de parcelles aux consorts DE LASTEYRIE DU SAILLANT.

L'an deux mille vingt-cinq, le deux décembre à dix-neuf heures, se sont réunis, dans la salle du Conseil de la ville de Bury, les Membres du Conseil municipal de la ville de BURY, légalement convoqués le vingt-quatre novembre deux mille vingt-cinq, sous la Présidence de **monsieur David BELVAL, Maire.**

PRÉSENTS :

M. David BELVAL, Maire, Mme Véronique DELABROY, Mme Ingrid LACAU, M. Laurent GUYARD, Adjointes au Maire.

Mme Teresa BELGHERBI, Mme Françoise CHASSEING, Mme Karen DYS, Mme Véronique FAY, M. Sylvain GALY, M. Cyril GOULARD, Mme Valéry GUILMAIN, M. Jean-Marc HENONIN, Mme Isabelle MANIETTE, M. Mathieu MONTAIGNE, M. Christian MOUREY, M. Didier THIBERGE, Mme Marie-Hélène VANDROMME membres du Conseil municipal.

EXCUSÉE

Mme Myriam GALLOIS-MONTBRUN.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

M. Jean-Pierre AUTIN donne pouvoir à M. Jean-Marc HENONIN.

M. Pascal DEMAILLY-LAHLOUH donne pouvoir à M. David BELVAL.

M. Jérôme GRUAIST donne pouvoir à M. Laurent GUYARD.

Mme Delphine MALLARD donne pouvoir à Mme Véronique DELABROY.

Mme Nadia PIAI donne pouvoir à Mme Marie-Hélène VANDROMME.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Plan local d'urbanisme de la commune de Bury ;

Vu la lettre de Maître RABUS, notaire à Mouy, relative à une proposition de vente de M. Bruno DE LASTEYRIE DU SAILLANT ;

Vu la lettre en date du 30 septembre 2025 de la mairie de Bury, confirmant à Maître RABBUS, son intention d'acquérir ces parcelles pour une contenance globale de 47a 08 ca, moyennant un prix de 200 € ;

Considérant qu'une certaine maîtrise du foncier est indispensable pour mener des projets futurs ;

À l'unanimité des membres présents et représentés et après en avoir délibéré,

Article 1 : Approuve l'achat des parcelles ci-après décrites, pour un prix total de 200 € :

Section	N°	Lieudit	Surface
A	1518	LES PENDANTS	00 ha 01 a 25 ca
AK	0026	LE CHAUDRON(OUEST)	00 ha 05 a 85 ca
AK	0034	LE CHAUDRON(OUEST)	00 ha 00 a 59 ca
C	1012	LES FONDS	00 ha 01 a 55 ca
C	1334	LE PARC	00 ha 07 a 95 ca
C	1335	LE PARC	00 ha 01 a 70 ca
C	1355	BOIS DE SOUVILLE	00 ha 01 a 55 ca
C	1382	BOIS DE SOUVILLE	00 ha 08 a 45 ca
C	1774	BOIS DE SOUVILLE	00 ha 00 a 32 ca
C	1783	BOIS DE SOUVILLE	00 ha 03 a 16 ca
E	0085	BOIS VERS LES LARRIS (OUES	00 ha 05 a 70 ca
E	0532	BOIS VERS BLUCALIERES OUES	00 ha 02 a 75 ca
E	1528	MARAIS DU BOIS	00 ha 01 a 45 ca
E	1562	MARAIS DU BOIS	00 ha 01 a 50 ca
E	1743	COTE DU VAL	00 ha 00 a 32 ca
E	1758	COTE DU VAL	00 ha 02 a 99 ca
Total surface : 00 ha 47 a 08 ca			

Article 2 : Accepte la prise en charge par la collectivité des frais d'acte notarié.

Article 3 : Autorise monsieur le Maire, avec faculté de déléguer au représentant dûment habilité, à signer l'acte authentique ainsi que tous les documents y afférents.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Ampliation de la présente délibération sera adressée :

- En Sous-Préfecture de Clermont.
- À la Trésorerie de Saint-Just-en-Chaussée.



Bury, le 2 décembre 2025

Le Maire,
David BELVAL